

**EXTRAIT DU REGISTRE**

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 20 février 2025****COMMUNE DE LA BARBEN**

DEPARTEMENT

DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT

D'AIX-EN-PROVENCE

*République française**Liberté, égalité, fraternité***DÉLIBÉRATION N°10-2025**

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres votants	9

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt du mois de février 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé en salle de l'espace des Cèdres, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel PUECH, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉ(S) DONNANT POUVOIR : Michel GOURLIA Colette MARTINET et Noel THOMAS à Bernard JEAN

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Jean COYE, Maryvonne GASCON et Melanie HENARD

SECRETARE DE SEANCE : Bernard JEAN

**OBJET: URBANISME : APPROBATION DU NUANCIER COMMUNAL DES TEINTES
D'ENDUITS, FERRONNERIES, MENUISERIES ET TUILES :**

Une étude sur le nuancier communal **des teintes d'enduits, ferronneries, menuiseries et tuiles**

a été commandée auprès du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) des Bouches - du-Rhône. Cette étude a été menée par, l'architecte-conseil du Secteur

Les commissions patrimoine et urbanisme ont été parties prenantes à chaque réunion

Le nuancier communal est à la fois un précieux outil pour la commune, désireuse de préserver sa spécificité, et également un guide pour les habitants, leur permettant, dans le dialogue avec la municipalité d'effectuer un choix de coloration pour leur habitation qui reste personnel et en accord avec le paysage environnant.

Tout en permettant une liberté de choix à l'échelle individuelle, le nuancier communal des teintes de **teintes d'enduits, ferronneries, menuiseries et tuiles** participe de la garantie de la préservation d'une unité à l'échelle de la collectivité.

Considérant que le nuancier des teintes de **teintes d'enduits, ferronneries, menuiseries et tuiles** tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé et à sera annexé au plan local d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le nuancier des teintes de façades et menuiseries et de l'annexer au plan local d'urbanisme.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et
après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de
Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le
Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben le 20 février 2025.
Le Maire

Secrétaire de séance

Franck SANTOS

A blue circular official stamp of the Mayor of La Barben (B.-du-R.) is placed over a handwritten signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA BARBEN" at the top and "(B.-du-R.)" at the bottom, with two stars on either side. The signature is written in black ink and is partially obscured by the stamp.

Bernard JEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard JEAN", is written above the name.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-
préfecture le 24/02/2025 de la publication/notification le 24/02/2025 Fait à La Barben, le 24/02/2025
Le Maire Franck SANTOS